



Syndicat

**cftc**  
**BPOC** 

**CFTC BPOC**

# MOBILITÉ DURABLE À BICYCLETTE...

décembre 2023 - janvier 2024

## À LA BPOC LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, C'EST MAINTENANT !

La CFTC milite depuis plusieurs années pour la mise en place de mesures concrètes à destination des collaborateurs.

À la demande de la CFTC, l'entreprise a accepté de mettre en place un accord dont vous nous livrons les principales mesures :

- Prise en charge par l'entreprise, à hauteur de 75% des abonnements de transports publics (trajet domicile-travail)
- Mise en place d'un Forfait Mobilité Durable (FMD) à hauteur de 350€/an

### Que comporte le FMD

- Participation à l'achat d'un vélo mécanique ou à assistance électrique (1 seule fois pendant la durée de l'accord)
- Participation aux frais d'entretien, de réparation, d'achats d'accessoires de sécurité, d'assurance...
- Prise en charge de l'achat des titres de transport commun hors abonnement
- Prise en charge du coût de covoiturage par le biais de plateformes dédiées
- Location ou accès en libre-service scooters, vélo et trottinettes électriques (dans le cadre professionnel bien sûr).

Pour en bénéficier le collaborateur s'engage à signer une déclaration sur l'honneur que l'usage qui en sera fait sera conforme aux règles de la BPOC soit 20% des déplacements (Cela représente 1 déplacement par semaine par exemple).

**ATTENTION** : La prise en charge des abonnements de transports n'est pas cumulable avec le FMD. Le salarié choisit pour l'année en cours.

Cet accord sera ouvert à partir du 1er janvier 2024.  
Vous avez des questions ? C'est facile, contactez-nous !

**ENSEMBLE,  
AGISSONS POUR LA PLANÈTE !**



Syndicat

**cftc**  
**BPOC** 

**Vos Délégués Syndicaux**



Cyrile

BISTON

0609762922



Virginie

DELFORN

0612449650



Cindy

GARDEIL

0683428970



Emmanuel

VERHAGUE

0619736070

**CFTC'est le bon choix**